

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022**

**Présents** : Gilles SABATIER – Hélène SERVAYRE – David COMPTOUR – Alexandre LEFEVRE - Evelyne DESICY – Maria DE SOUSA ANTUNES – François DUJARDIN - Christelle RONDEL (secrétaire)- Christophe MARTEL –Pierre BEAUVERT – Nicole ESBELIN – Bernard EMIREN

**Absents excusés** :

Audrey CHABRIER procuration Christelle RONDEL

Manon CHABOT procuration Christophe MARTEL

Pierre SOURDILLE procuration Nicole ESBELIN

**Ordre du jour** :

- ✓ DETR 2022
- ✓ FIC 2022
- ✓ Dossier Auvergne Habitat

Le maire demande l'accord du conseil pour mettre 2 dossiers supplémentaires à l'ordre du jour :

- ✓ Subvention Ambition Région
- ✓ Désignation des membres intercommunal d'aménagement foncier

Accord de la majorité du conseil.

***Déroulé de séance*** : Début de séance : 19h10

➤ **DETR 2022** :

Il est proposé au conseil municipal de soumettre le dossier Aménagement de bourg : comprenant la sécurisation de l'entrée de l'école – l'aménagement de l'espace public à usage sportif – la réhabilitation de l'hyper centre bourg – la rénovation agrandissement et complément de l'aire de jeux communale – la création du city park et skate park : Demande de subvention à hauteur de 30% du montant total estimé à 300 000 € H.T.

**Vote** : « 15 pour »

➤ **FIC 2022 :**

Il est proposé au conseil municipal de soumettre le dossier Aménagement de bourg : comprenant la sécurisation de l'entrée de l'école – l'aménagement de l'espace public à usage sportif – la réhabilitation de l'hyper centre bourg – la rénovation agrandissement et complément de l'aire de jeux communale – la création du city park et skate park : Demande à hauteur de 20% du plafond FIC fixé à 150 000 € pour 2022.

**Vote** : « 15 pour »

➤ **Dossier Auvergne Habitat :**

Contact pris avec cet organisme pour la réalisation d'une opération sur le bâtiment de la cure qui présente énormément de désordre. Auvergne Habitat nous a transmis un avant-projet pour la création de 2 logements : 1 logement T2 et 1 logement T3 sur garages. Un accord de principe a été transmis en Mairie le 24/01/22 sous conditions. Un second projet leur a été soumis concernant le terrain situé sur la route d'Issoire (terrain cadastré section B n° 250).

Le projet prévoit 7 à 8 logements privilégiant les typologies T4 dans la partie constructible.

Pour avancer dans ces opérations les conditions sont : signature d'un bail emphytéotique à l'eurosymbolique d'un minimum de 50 ans pour les 2 projets et, pour la cure, la démolition du bâtiment.

Il est proposé au Conseil municipal le principe d'accepter qu'Auvergne Habitat puisse disposer des parcelles sous forme de bail emphytéotique à l'euro symbolique et d'engager la démolition du bâtiment de la cure. Pas de délibération mais uniquement un avis du Conseil Municipal est recueilli.

➤ **Subvention Ambition Région 2022 :**

Il est proposé au Conseil Municipal de soumettre le dossier Aménagement de bourg en complément des autres subventions. Demande de subvention à hauteur de 39.37% du montant total.

**Vote** : « 15 pour »

➤ **Désignation des membres intercommunal d'aménagement foncier :**

Constitution de la commission intercommunale d'aménagement foncier : 2 titulaires et un suppléant élu par le conseil municipal doivent être désignés. Après appel à candidature (l'affichage a été fait le 15/01/22) aucun propriétaire de bien foncier et/ou forestier ne s'étant fait connaître en Mairie, il revient de désigner au sein du conseil municipal 3 personnes.

❖ **Titulaire : Alexandre LEFEVRE et Hélène SERVAYRE**

❖ **Suppléant : Christelle RONDEL**

## ➤ Questions informations diverses

- ❖ **Élection présidentielle** : les 10 et 24 avril 2022
- ❖ **SOS Animaux** : dans le cadre du plan France Relance, SOS animaux a déposé un projet de stérilisation des chats sauvages pour les communes adhérentes. La commune est adhérente par l'intermédiaire d'API auquel elle verse une participation pour la fourrière. Les communes qui souhaitent adhérer au principe de la stérilisation des chats sauvages doivent informer rapidement SOS Animaux. A ce jour, SOS animaux ne parle pas de participation financière s'ils obtiennent la subvention nécessaire. La seule demande de l'association est de fixer un seuil de chat à stériliser. Après échange, le nombre est fixé à 25 pour la commune.

- ❖ **Ateliers municipaux** :  
point d'avancée présenté par Mme Hélène SERVAYRE.

- ❖ M. MARTIN Georges dont la maison a subi un incendie demande si la commune peut le reloger le temps de la reconstruction de sa maison. Un logement est actuellement disponible, vacant depuis le 31/12/21.  
Sollicitation du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer le bail. Loyer fixé à 480 € + 20 € avance charges.

**Vote** : « 15 pour »

- ❖ Le 2<sup>ème</sup> logement situé au-dessus de l'école se libère le 28 février 2022. Des demandes sont en cours d'analyse. Sollicitation du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer le bail. Le loyer reste le même + 20 € avance charges.

**Vote** : « 15 pour »

- ❖ **Le 19 mars 2022** : commémoration de la fin de la guerre d'Algérie :  
Un dépôt de gerbe sera effectué au monument aux morts à 10 h 45.
- ❖ **API** : Mise en place du réseau de transports collectifs – lecture du courrier de API faite par Mme Hélène SERVAYRE.
- ❖ **Location de la salle des fêtes**: demande de la part de Mr Kévin CHABOT, coach sportif, de baisser le montant de la participation au chauffage à 5 € par cours au lieu de 10 € initialement voté (location uniquement pendant la période hivernale). La nouvelle tarification sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Vote** : « 15 pour »

**Date du prochain conseil** : le vendredi 08 avril à 18 h 30

**Fin de séance** : 20 h 45